



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Augmentation du montant personnel de base

17 avril 2025

Faire passer le montant personnel de base (MPB) de 16 129\$ à 40 000\$ pour les personnes ayant un revenu net inférieur à 100 000 \$ à compter du 1er avril 2025 et indexé à l'inflation pour les années subséquentes.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total Millions de dollars	52 891	54 149	55 460	56 546	58 163	277 209

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Le DPB a utilisé la BD/MSPS¹ pour calculer la différence dans les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers moins les transferts aux particuliers pour les années d'imposition 2025 à 2029, en fonction de la politique en vigueur et d'un scénario fondé sur le changement proposé au MPB. Pour les années d'imposition 2026 à 2029, le MPB et les seuils de revenu ont été indexés à l'inflation selon la prévision de référence du DPB pour le coût des mesures proposées pendant la campagne électorale. Les résultats par année d'imposition ont ensuite été convertis en résultats par exercice financier, et le montant pour 2029-2030 a été extrapolé selon la croissance moyenne projetée. Le MPB et les seuils de revenu élevé sont demeurés les mêmes. Une réponse comportementale a été prise en compte pour les particuliers qui sont justes au-dessus du seuil du revenu net.

Sources de l'incertitude

Les principales sources de l'incertitude sont liées à l'assiette de l'impôt sur le revenu projeté.

Sources des données

Montant personnel de base

BD/MSPS, version 30.3

Impôt fédéral moins les transferts

BD/MSPS, version 30.3

Seuil de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers

BD/MSPS, version 30.3

Impôt fédéral sur le revenu des particuliers

BD/MSPS, version 30.3

Référence de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers

[Prévision de référence du CPE](#) du DPB, moins l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers estimé dans les [tableaux statistiques sur les fiducies TR de l'Agence du revenu du Canada](#)

IPC

[Prévision de référence du CPE](#) du DPB

1. L'analyse se fonde en partie sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS). Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de simulation de la BD/MSPS sont ceux du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), et celui-ci assume l'entière responsabilité à l'égard de l'utilisation et de l'interprétation des données.

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1029485-P_f